

SMARMAX[®] LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SPECIAL LUBRICATION

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

AC-FOAMCLEAN

Date de création 02/11/2022

Date de révision

Numéro de version

1.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

AC-FOAMCLEAN

Substance / mélange

mélange

Numéro

MC-6125

UFI

SKMF-T53U-200T-Y7AD

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues du mélange

Préparation lavante concentrée. Pour l'usage professionnel seulement.

Système de descripteurs des utilisations

PC 35 Produit de lavage et de nettoyage

PROC 7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Utilisations déconseillées du mélange

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom ou raison sociale

CBM

Adresse

3, rue Jules Verne

Parc d'Activités Airspace

33187 LE HAILLAN Cedex

France

Numéro d'identification de l'entreprise

465 201 853 R.C.S. Bordeaux

N° TVA

FR29 465 201 853

Téléphone

+33 (0)5 56 08 62 59

Email

info@cbm.fr

Adresse web

www.cbm.fr

L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom

CBM

3, rue Jules Verne

Parc d'Activités Airspace

33187 LE HAILLAN Cedex

Email

info@cbm.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux.

Skin Corr. 1A, H314

Eye Dam. 1, H318

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque des lésions oculaires graves.

SMARMAX[®] LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SPECIAL LUBRICATION

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

AC-FOAMCLEAN

Date de création 02/11/2022

Date de révision

Numéro de version

1.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Substances dangereuses

hydroxyde de sodium

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

Éthoxylate d'alcool gras

Mentions de danger

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P260

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405

Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié.

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des substances et des additifs mentionnés ci-dessous qui ne sont pas dangereux.

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 011-002-00-6 CAS: 1310-73-2 CE: 215-185-5 Numéro d'enregistrement: 01-2119457892-27	hydroxyde de sodium	1-<5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Limite de concentration spécifique: Skin Corr. 1B, H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Corr. 1A, H314: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2, H319: 0,5 % ≤ C < 2 % Skin Irrit. 2, H315: 0,5 % ≤ C < 2 %	

SMARMAX[®] LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SPECIAL LUBRICATION

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

AC-FOAMCLEAN

Date de création 02/11/2022

Date de révision

Numéro de version

1.0

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 147170-44-3 CE: 931-333-8 Numéro d'enregistrement: 01-2119489410-39	Cocamidopropyl bétaine	1-<5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412 Limite de concentration spécifique: Eye Dam. 1, H318: 10 % < C < 100 % Eye Irrit. 2, H319: 4 % < C ≤ 10 %	
Index: 607-428-00-2 CAS: 64-02-8 CE: 200-573-9 Numéro d'enregistrement: 01-2119486762-27	éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	1-<5	Acute Tox. 4, H302+H332 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373	
CAS: 68439-50-9 Numéro d'enregistrement: Polimer	Éthoxylate d'alcool gras	1-<5	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4 – Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

En cas d'inhalation

Assurer votre propre sécurité, ne pas laisser la victime marcher! Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Attention au vêtement contaminé. Selon la situation, appelez les services d'urgence et obtenir les soins médicaux en raison de la fréquente nécessité de surveillance pendant au moins 24 heures.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Avant ou pendant le lavage, ôter des bagues, montres, bracelets, s'ils sont dans les zones de la peau atteinte. Selon la situation appeler les services d'urgence et obtenir toujours des soins médicaux. Rincer les zones atteintes à l'eau tiède si possible pendant 10 à 30 minutes; ne pas utiliser de brosse, savon et ne pas pratiquer de neutralisation. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. En aucun cas, ne pas pratiquer de neutralisation! Effectuer le rinçage pendant 10 à 30 minutes en procédant de l'angle interne vers l'angle externe afin de ne pas toucher l'autre œil. Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée. Toute personne doit être examinée par un médecin, même en cas de faible atteinte.

En cas d'ingestion

NE PAS INDUIRE LE VOMISSEMENT! Même l'induction de vomissement peut entraîner des complications, par exemple dans le cas des détergents et d'autres substances qui génèrent de la mousse.

SMARMAX[®] LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SPECIAL LUBRICATION

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

AC-FOAMCLEAN

Date de création 02/11/2022

Date de révision

Numéro de version

1.0

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

L'inhalation de vapeurs peut provoquer des brûlures des voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau

Provoque des brûlures de la peau.

En cas de contact avec les yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

En cas d'ingestion

Peut causer des brûlures des voies digestives.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Garder sous clef.

SMARMAX[®] LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SPECIAL LUBRICATION

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

AC-FOAMCLEAN

Date de création 02/11/2022

Date de révision

Numéro de version

1.0

Température de stockage

min 5 °C, max 35 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

8.2. Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque d'éjection utiliser le masque de protection. Lunettes de protection ou masque facial (selon la nature du travail effectué). Lunettes de protection avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. Observer les autres recommandations du fabricant. Autre protection : vêtements de protection. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Masque avec filtre contre les vapeurs organiques éventuellement un appareil respiratoire en cas de dépassement des concentrations maximales admissibles CMA des substances ou dans des environnements mal ventilés.

Risques thermiques

Donnée non disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	jaune
Odeur	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Inflammabilité	non-inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	11,5 (non dilué)
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	
densité	1,1 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible

9.2. Autres informations

non indiqué

SMARMAX[®] LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SPECIAL LUBRICATION

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

AC-FOAMCLEAN

Date de création 02/11/2022

Date de révision

Numéro de version

1.0

RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dans des conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse avec d'autres substances ne se produit.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

L'inhalation des vapeurs de solvants au-dessus des valeurs dépassant les limites d'exposition professionnelle peut entraîner une intoxication aiguë par inhalation, et ce, en fonction du niveau de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cocamidopropyl bétaine

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL50	2335 mg/kg		Rat	
Peau	DL50	>2000 mg/kg		Rat	

Éthoxylate d'alcool gras

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL50	>2000 mg/kg		Rat	
Peau	DL50	>2000 mg/kg		Rat	
Par inhalation	CL50	>1,6 mg/l d'air		Rat	

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL50	1780 mg/kg			
Par inhalation	CL50	1000-5000 mg/m ³		Rat	
Orale	NOAEL	≥500 mg/kg	90 jour	Rat	

hydroxyde de sodium

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL50	>191 mg/kg		Rat	
Peau	DL50	1350 mg/kg		Lapin	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SMARMAX[®] LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SPECIAL LUBRICATION

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

AC-FOAMCLEAN

Date de création 02/11/2022

Date de révision

Numéro de version

1.0

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë

Cocamidopropyl bétaine

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
CL50	1,11 mg/l		Poissons	
CE50	1,9 mg/l		Crustacés	
CE50	21,5 mg/l		Autres organismes aquatiques (waterflea)	
CE50	30 mg/l		Autres organismes aquatiques	
CEr50	2,4 mg/l		Algues	

Éthoxylate d'alcool gras

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
NOAEL	≥500 mg/kg	90 jour		

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
CL50	>121 mg/l		Poissons	
CE50	140 mg/l		Crustacés	
CE50	625 mg/l		Autres organismes aquatiques (waterflea)	
CE50	2,77 mg/l		Autres organismes aquatiques	
CE50	>60 mg/l		Algues	

hydroxyde de sodium

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
CL50	>35 mg/l		Poissons	
CE50	40,4 mg/l		Crustacés	
CE50	>33 mg/l		Autres organismes aquatiques (Waterflea)	

Toxicité chronique

Cocamidopropyl bétaine

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
NOEC	0,135 mg/l			

SMARMAX[®] LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SPECIAL LUBRICATION

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

AC-FOAMCLEAN

Date de création 02/11/2022

Date de révision

Numéro de version

1.0

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
LOEC	50 mg/l			
NOEC	25 mg/l			
NOEC	≥25,7 mg/l		Poissons	
NOEC	25 mg/l		Crustacés	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les tensioactifs sont biodégradables conformément au règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents, tel que modifié.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible. Le produit est soluble dans l'eau et mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

Code de la catégorie de déchets d'emballages

15 01 02 emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non pertinent

14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

SMARMAX[®] LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SPECIAL LUBRICATION

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

AC-FOAMCLEAN

Date de création 02/11/2022

Date de révision

Numéro de version

1.0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Code de la santé publique. RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergentstels que modifié.

Informations complémentaires selon le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents, tel que modifié

5-<15 % agents de surface non ioniques, <5 % agents de surface amphotères

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée (mélange).

RUBRIQUE 16 – Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P405	Garder sous clef.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	Concentration d'une substance à laquelle 50% d'une population est affectée
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

AC-FOAMCLEAN

Date de création 02/11/2022

Date de révision Numéro de version 1.0

EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
LC50	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
LD50	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
LZO	Composés organiques volatils
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
UE	Union européenne
UN	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
WE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique (chronique)
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Met. Corr.	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	Irritation cutanée
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép.

Instructions pour la formation

Informers les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

Déclaration

SMARMAX[®] LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SPECIAL LUBRICATION

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement
européen (REACH) tel que modifié

AC-FOAMCLEAN

Date de création 02/11/2022

Date de révision Numéro de version 1.0

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.